

GT du Jeudi 17 décembre 2015
RIFSEEP – Aspects financiers et modalités de réévaluation

I – Réexamen de l'IFSE en cas de changement de fonctions

Cf Cartographies des postes des catégories A, B et C : indication du montant de référence

II – Réexamen de l'IFSE en cas de changement de grade

1 - Catégorie A

Principe : application du pourcentage au montant de référence annuel du poste d'AAE d'accueil :

➤ Changement de grade AAE → APAE	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée sans mobilité ascendante	Nouvelle variation proposée en cas de mobilité ascendante (changement de groupe RIFSEEP)
Personnels non logés	de 31,36% à 37,21%	30%	40%
Personnels logés	de 23,23% à 35,77%	25%	35%

➤ Changement de grade APAE → AAHC	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée
Personnels non logés	de 14,98% à 15,25%	15%
Personnels logés	de 14,16 % à 15,05%	15%

2 – Catégorie B

➤ Changement de grade SAENES CN → SAENES CS	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée
Personnels non logés	de 6,15% à 7,59%	7%
Personnels logés	de 3,65% à 5,52%	5%

➤ Changement de grade SAENES CS → SAENES CE	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée
Personnels non logés	de 5,58% à 7,06%	7%
Personnels logés	de 2,88% à 4,91%	5%

3 – Catégorie C

➤ Changement de grade ADJENES C2 → ADJENES C1	Ancienne variation	Nouvelle variation proposée
	3,04%	3,5%

➤ Changement de grade ADJENES C1 → ADJENES P2	Ancienne variation	Nouvelle variation proposée
	1,03%	2%

➤ Changement de grade ADJENES P2 → ADJENES P1	Ancienne variation	Nouvelle variation proposée
	4,15%	5%

III – Réexamen triennal de l'IFSE

- Proposition de réévaluation triennale de l'IFSE : **3%** de l'IFSE pour les catégories A, **4%** pour les catégories B et **5%** pour les catégories C.

